

## TROUVER UNE MAISON DE RETRAITE

Faites votre demande  
sur

**www.isere.fr**

- Tous les établissements sélectionnés reçoivent votre demande
- Une aide efficace à la recherche selon vos critères
- Un service public gratuit, confidentiel et sécurisé accessible à votre médecin traitant
- Consultez en temps réel les réponses



Trouvez des informations sur les établissements directement sur

les sites <https://trajectoire.sante-ra.fr>

et [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

Pour en savoir plus : [www.isere.fr/mda38](http://www.isere.fr/mda38)

Maison Départementale de l'Autonomie

15 avenue Doyen Louis Weil

38010 Grenoble cedex 1

Tel : 04 38 12 48 48



## TROUVER UNE MAISON DE RETRAITE

**UN SEUL DOSSIER  
POUR VOS DEMANDES**

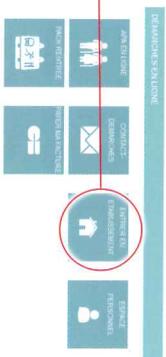
Faites votre demande

sur **www.isere.fr**



# Comment faire une demande d'entrée en établissement ?

- 1. Je vais sur isere.fr
- 2. Je clique sur E-services puis sur Entrée en établissement



- 3. Je lis les instructions sur « Entrer en établissement » et je peux, en bas de la page, faire ma demande

- 4. Je crée un compte ou je me connecte à mon Espace personnel



- 5. Une fois connecté à mon Espace personnel, je clique sur « Entrer en établissement » puis sur « Créer un dossier de demande »

- 6. Je complète la partie administrative pour créer un dossier. Je me laisse guider dans les étapes suivantes

- 7. Je déclare mon médecin traitant et je prends rendez-vous avec lui pour lui faire remplir le volet médical et le volet autonomie de mon dossier

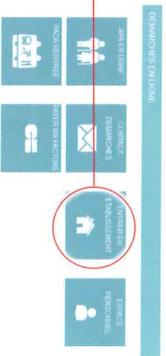
- 8. Je présélectionne les établissements selon mes critères

- 9. J'envoie ma demande aux établissements choisis dès que mon volet médical et mon volet autonomie sont remplis



# Comment suivre une demande d'entrée en établissement ?

- 1. Je vais sur isere.fr
- 2. Je clique sur E-services puis sur Entrée en établissement



- 3. Je me connecte à mon Espace personnel



- 4. Je clique sur « Entrer en établissement » puis sur « Suivre un dossier »

- 5. J'arrive sur « Suivi de mes dossiers » et je clique sur le numéro de dossier souhaité

- 6. J'arrive sur mon dossier et je clique sur « Consulter les réponses des établissements »

- Je peux à tout moment consulter les réponses des établissements et accepter ou refuser leurs propositions d'admission

